

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 17/11/2022

Date d'affichage : 17/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 22 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP -GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Véronique AUGIZEAU- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2022-075: Décision modificative n°3 du budget de la Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2022-036 du conseil municipal en date du 29 mars 2022,

Vu les précédentes décisions modificatives,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°3 suivante sur le budget de la commune 2022 afin de prendre en compte d'une part des dépenses non prévues (une subvention OGEC en hausse du fait de la fréquentation augmentée des allanais à l'école privée, achats de mobiliers scolaires pour la 7^{ème} classe, informatiques en Mairie, prestations de serrurerie et honoraires des intervenants à la construction du restaurant scolaire) et des écritures d'ordre, d'autre part :

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 65 OGEC « 65568 » : 7 500

Chapitre 65 « 65 888 » : - 13 300

Chapitre 042/6811 : 5 800

Chapitre 68 « 6817 » : 100

Section de fonctionnement- Recettes :

Chapitre 78 « 7817 » : reprise sur provision : 100

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 041/2315 : intégration honoraires 2019-2021 : 43 800

Chapitre 61 « bâtiments scolaires » article 21 841 : + 15 000 (virement de crédit/ décision du Maire/ DM pour garantir l'équilibre fin 2022).

Chapitre 61 « bâtiments scolaires » article 21 351 : + 2 000

Chapitre 0044 « 2031 » : Restaurant scolaire étude : + 43 000

Chapitre 0037 « 21 351 » : +3 800

Chapitre 0037 « 21838 » : + 5 000

Chapitre 087 « 2315 » : - 63 000

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 041/2031 : intégration honoraires 2019-2021 : 42 510

Chapitre 041/2033 : intégration honoraires 2019-2021 : 1 290

Chapitre 040/ 28041582 Amortissement réseaux : 4 600

Chapitre 040/ 280185 : Amortissement téléphonie : 800

Chapitre 040/ 281831 : Amortissement informatique école : 400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement- Dépenses:

Chapitre 65 OGEC « 65568 » : 7 500

Chapitre 65 « 65 888 » : - 13 300

Chapitre 042/6811 : 5 800

Chapitre 68 « 6817 » : 100

Section de fonctionnement- Recettes :

Chapitre 78 « 7817 » : reprise sur provision : 100

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 041/2315 : intégration honoraires 2019-2021 : 43 800

Chapitre 61 « bâtiments scolaires » article 21 841 : + 15 000 (virement de crédit/ décision du Maire/ DM pour garantir l'équilibre fin 2022).

Chapitre 61 « bâtiments scolaires » article 21 351 : + 2 000

Chapitre 0044 « 2031 » : Restaurant scolaire étude : + 43 000

Chapitre 0037 « 21 351 » : +3 800

Chapitre 0037 « 21838 » : + 5 000

Chapitre 087 « 2315 » : - 63 000

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 041/2031 : intégration honoraires 2019-2021 : 42 510

Chapitre 041/2033 : intégration honoraires 2019-2021 : 1 290

Chapitre 040/ 28041582 Amortissement réseaux : 4 600

Chapitre 040/ 280185 : Amortissement téléphonie : 800

Chapitre 040/ 281831 : Amortissement informatique école : 400

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire,
Yves COURBIS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune d'Allan

Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_107
Date de la décision :	2022-11-22 00:00:00+01
Objet :	Décision modification n°3 du budget de la commune
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique :	026-212600050-20221122-2022_107-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212600050-20221122-2022_107-DE-1-1_0.xml	text/xml	867
Nom original :		
2022-075 DM3 budget commune.pdf	application/pdf	199262
Nom métier :		
99_DE-026-212600050-20221122-2022_107-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199262

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 novembre 2022 à 09h10min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 novembre 2022 à 09h10min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2022 à 09h10min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 novembre 2022 à 09h15min44s	Reçu par le MI le 2022-11-24

